

.SEANCE du 5 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le cinq juin, à 20 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

Date de convocation 31 Mai 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

**Présents :** Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND,

**Absents excusés avec procuration :** Carine PLUMIER à Nelly MEUNIER-CHANUT, Géraldine SARRON à Joël DEMULE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON

**Absents excusés:** Jean-Yves CHARLES, Valentin CADEL, Dominique FONGARNAND

**Secrétaire de séance :** Guy BUGAUD

**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

**N° DE2024-70**

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024**

Madame le Maire présente le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024, dont le secrétaire de séance était Joël DEMULE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024, dont le secrétaire de séance était Joël DEMULE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Guy BUGAUD

Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240605-DE2024\_70-DE



L'an deux mille vingt quatre, et vingt et un mai, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Présents** : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES, Géraldine SARRON

**Absents excusés avec procuration** : Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Alain BOURGEON à Michel BONNOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN, Ophélie GOULEY à Sébastien GUILLOT, Muriel RUSTAND à Mylène PLANKO

**Absent excusé**: Valentin CADEL

**Secrétaire de séance** : Joël DEMULE

### ORDRE DU JOUR

#### Administration générale

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024
- 3) Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4) Organisation d'une exposition de peinture d'artistes Fontenois dans la salle Fénéié
- 5) Mise à disposition d'une partie de la parcelle AM98 située aux « Granges » à l'Association « Claire Fontaine » pour la pratique de l'activité tir à l'arc
- 6) Mise à disposition d'un local municipal à l'Association « Fontaines patrimoine » pour le stockage de matériel pour l'organisation de leurs activités
- 7) Relations contractuelles entre la Commune de Fontaines et les associations Fontenoises pour l'organisation de manifestations dans les locaux communaux et sur le domaine public
- 8) Mise à disposition du Complexe St Hilaire le jeudi 30 mai pour l'organisation d'une journée multi-dépistage par le Grand Chalon
- 9) Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire et du service de restauration scolaire.

#### Commande publique

- 10) Lancement de la consultation auprès des bureaux d'études pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une installation photovoltaïque

#### Finances

- 11) Subventions exceptionnelles aux Associations « Fontaines Patrimoine » et « Chasse en plaine »
- 12) Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget principal de la Commune

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240605-DE2024\_70-DE



## Divers

### 13) Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil municipal par le Maire à 18 h30

#### **1) Délibération N° DE2024-57 Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Il est proposé aux conseillers municipaux, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance en application de l'article L2121-21 du CGCT,

- désigne Monsieur Joël DEMULE comme secrétaire de séance parmi ses membres en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **2) Délibération DE2024-58 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024**

Madame le Maire présente le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2024, dont le secrétaire de séance était Muriel RUSTAND.

*Madame le Maire fait part qu'une rectification sera apportée p14, afin de faire apparaître le montant de l'« Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 » de 12 954,88 € qui n'apparaît pas.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2024, dont le secrétaire de séance était Muriel RUSTAND

#### **3) Délibération DE2024-59 Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT**

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

**\* délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

| Concession | Concessionnaire    | Durée |
|------------|--------------------|-------|
| 2024-19    | ALFONSI Bernadette | 50    |
| 2024-20    | JOBLOT Danièle     | 30    |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

#### **4) Délibération DE2024-59 Organisation d'une exposition de peinture d'artistes Fontenois dans la salle Fénié**

##### **Rapporteur : Philippe GELIN**

Monsieur Philippe GELIN présente l'exposition de peinture d'artistes Fontenois qui sera organisée dans la Salle Fénié à partir du 25 juin et jusqu'au 14 septembre 2024.

Mesdames Elisabeth CLEMENT, Olympe DEBARNOT, Jacqueline SALACROUP et Messieurs Jean-Luc DURAND, Jacques FRANCOIS et Jacques GUERIN exposent leurs œuvres, notamment des aquarelles, des peintures à l'huile dont les caractéristiques sont récapitulées en annexe, à la Maison du Patrimoine-salle Fénié.

Les permanences d'ouverture, assurées par les artistes, auront lieu les mardi, jeudi de 14h à 18h, et le samedi de 10h à 12h et de 15 à 18h.

L'entrée est libre.

La Commune, quant à elle, se charge de la communication de l'exposition.

P. GELIN fait part de l'organisation du vernissage de l'exposition le samedi 22 juin à 11h en présence des 6 peintres et de quatre de leurs œuvres.

*J.C BOS demande si la déclaration de la valeur des œuvres a été communiquée à l'assureur de la Commune.*

*P. GELIN fait part de la nécessité de prendre un avenant au contrat d'assurance, dans l'hypothèse où le montant de la valeur des œuvres des exposants serait supérieur à 8 000 €.*

*M. BONNOT demande si l'éclairage du local est adapté.*

*P. GELIN répond que l'exposition est organisée en période estivale avec une luminosité naturelle. Il informe de l'acquisition de claustra en aluminium, qui permettra d'installer l'exposition au centre de la pièce.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions fixant les modalités de l'organisation de l'exposition de peinture avec les artistes cités ci-dessus et tous documents à intervenir.

**5) Délibération N° DE2024-60 Mise à disposition d'une partie de la parcelle AM98 située aux « Granges » à l'Association « Claire Fontaine » pour la pratique de l'activité tir à l'arc**

**Rapporteur : Philippe GELIN**

Monsieur Philippe GELIN fait part de la demande de M. Jean-François PECHABRIER, Président de l'Association « Claire Fontaine » pour l'utilisation d'un terrain municipal pour proposer la pratique du tir à l'arc aux membres de l'association.

Il est proposé de mettre à disposition la partie sud ouest de la parcelle AM98, située « aux Granges » (quartier Clausins), pour la pratique de l'activité tir à l'arc.

Pour des raisons de sécurité, le matériel, dont les cibles, seront installées direction ouest.

*P. GELIN précise qu'il n'y aura pas de stockage de matériel sur place.*

*G. BUGAUD demande à qui revient la tonte du terrain.*

*P. GELIN répond que c'est l'association qui va s'en charger.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition une partie de la parcelle AM98, située « aux Granges », à titre gratuit, à l'Association « Claire Fontaine » pour la pratique du tir à l'arc,

- autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités de la mise à disposition de la parcelle AM98, et tous documents à intervenir.

**6) Délibération N° DE2024-61 Mise à disposition d'un local municipal à l'Association « Fontaines patrimoine » pour le stockage de matériel pour l'organisation de leurs activités**

Monsieur Philippe GELIN fait part de la demande de M. Christian BOTTUSSI, Président de l'Association « FONTAINES-PATRIMOINES » pour la mise à disposition d'un local municipal afin d'entreposer le matériel utilisé lors des activités de l'association.

*M. BONNOT et Alain BOURGEON, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition une partie du local « galerie 2 », situé sous la galerie côté place Paul Gabillet, à titre gratuit, à l'Association « FONTAINES-PATRIMOINES » afin d'entreposer le matériel utilisé lors de ses activités,

- autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités de la mise à disposition de ce local et tous documents à intervenir.

**7) Délibération N° DE2024-62 Relations contractuelles entre la Commune de Fontaines et les associations Fontenoises pour l'organisation de manifestations sur le domaine public**

**Rapporteur : Philippe GELIN**

Monsieur Philippe GELIN informe du calendrier, joint en annexe, des manifestations organisées par les associations Fontenoises sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition aux associations le cas échéant du matériel appartenant à la Commune, à titre gratuit, pour l'organisation de leurs manifestations, et de la production de recettes (ventes objets, buvette, ...) sur le domaine public,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant ces décisions.

## **8) Délibération N° DE2024-63 Mise à disposition du Complexe St Hilaire le jeudi 30 mai pour l'organisation d'une journée multi-dépistage par le Grand Chalon**

**Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT**

Madame Nelly MEUNIER-CHANUT fait part de l'organisation d'une journée « Multi-dépistage » par le Grand Chalon le jeudi 30 mai dans les locaux du complexe St Hilaire.

Le Grand Chalon a décidé de créer une journée de « Multi-dépistage » afin de proposer aux habitants un « check up » complet, rapide et gratuit.

Celui-ci permet de proposer le dépistage des cancers féminins, de la peau, colorectal, des maladies cardio-vasculaires, de l'apnée du sommeil et du diabète, mais aussi des maladies rénales, des difficultés cognitives liées au vieillissement, des informations santé sexuelle, des dépistages MST sur demande.

Seront également présents des stands d'information et de sensibilisation, notamment les programmes de prévention du service santé et handicap du Grand Chalon.

Les personnes seront prises en charge par des professionnels de santé.

Les dépistages seront possibles de 8h à 12h et de 13h à 18h.

Les objectifs de cette journée «Multi-dépistage » est de permettre aux personnes éloignées du soin de se faire dépister et de faciliter la prise de rendez-vous pour les examens mammographie, chirurgie dermatologique ...

*Mme le Maire fait part de l'organisation de cette journée de « Multi-dépistage » dans d'autres communes, dont Saint Marcel.*

*Ce dispositif est important pour la population, en raison des difficultés rencontrées actuellement pour obtenir un rendez-vous auprès d'un médecin. C'est l'opportunité d'obtenir un rdv rapidement avec des spécialistes.*

*M. BONNOT demande si cette organisation est à l'initiative du Grand Chalon.*

*Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une collaboration entre le service Santé et Handicap du Grand Chalon, des professionnels de santé et des communes volontaires pour l'accueil du dispositif dans leurs locaux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de mettre à disposition les locaux du complexe Saint Hilaire, aux services du Grand Chalon, à titre gratuit, du mercredi 29 mai au vendredi 31 mai 2024 afin d'organiser une journée « Multi-dépistage »,

- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir concernant cette décision.

**9) Délibération N° DE2024-64 Modification du règlement intérieur périscolaire et du service de restauration scolaire.****Rapporteur : Bénédicte BOURGEON**

Madame Bénédicte BOURGEON fait part qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs périscolaire et du Restaurant scolaire de la Commune.

B. BOURGEON ajoute que ces modifications seront effectives à compter de la rentrée de septembre.

*Mme le Maire fait part qu'il est proposé de mentionner dans ces règlements la possibilité d'exclure un enfant des structures périscolaires à titre définitif en cas de problèmes de discipline.*

*Aujourd'hui, le dialogue est privilégié avec les familles, il n'y a pas eu d'exclusion.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le règlement intérieur de l'Accueil de loisirs et du Restaurant scolaire tels que présentés,

- autorise le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces règlements.

**10) Délibération N° DE2024-65 Lancement de la consultation auprès des bureaux d'études pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une installation photovoltaïque****Rapporteur : Jean- Claude BOS**

Monsieur Jean-Claude BOS fait part des conclusions relatives à la faisabilité de l'étude solaire thermique, qui font apparaître qu'il n'est pas opportun de se diriger vers ce type de production d'énergie compte tenu qu'il n'est pas compétitif par rapport au mégawath produit par la future chaufferie biomasse.

Les surfaces libérées (bâtiment de la future chaufferie) pourront accueillir des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité, en complément de ceux qui seront installés sur le toit de la salle St Hilaire ; cette électricité principalement utilisée en autoconsommation collective au sein de différents bâtiments municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide du lancement d'une consultation auprès des bureaux d'études pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une installation photovoltaïque en application de la Commande publique,

- autorise le Maire à attribuer le marché au candidat retenu,

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**11) Délibération N° DE2024-65 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « FONTAINES-PATRIMOINE »****Rapporteur : Philippe GELIN**

M. Philippe GELIN fait part de la demande de Monsieur Christian BOTTUSSI, Président de l'association « FONTAINES- PATRIMOINES » demandant l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de son activité de sensibilisation des jeunes au patrimoine.

L'association a pour objectif d'organiser des ateliers de sculpture sur pierre des centres de loisirs du Chalonnais.

Michel BONNOT et Alain BOURGEON, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 € à l'association « FONTAINES- PATRIMOINES »

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

### **11) Délibération N° DE2024-65 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chasse en plaine »**

**Rapporteur : Philippe GELIN**

M. Philippe GELIN informe que l'association « Chasse en Plaine » n' a pas bénéficié de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, en effet le dossier de demande de cette subvention a été remis en dehors des délais impartis.

Dans ces conditions, il propose de lui accorder une subvention exceptionnelle.

Alain BOURGEON, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 360 € à l'association « Chasse en Plaine »,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

### **12) Délibération N° DE2024-66 Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget principal de la Commune**

**Rapporteur : Monsieur Joël DEMULE**

Monsieur Joël DEMULE rappelle que de mars 2021 à mars 2023, le Conseil municipal avait décidé la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 € la première année et 200 000 € la seconde année.

Au printemps 2023, cette ligne de trésorerie n'a pas été renouvelée ; avec les travaux de rénovation de l'école maternelle, il devient nécessaire de remettre en place une ligne de trésorerie pour honorer toutes les factures et dans l'attente des versements complémentaires de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 400 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Index : €str
- Marge sur €str : 1,50 %
- Commission d'engagement : 0,25 %
- Calcul des intérêts : Exact/360

- Paiement des intérêts : Trimestriel

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240605-DE2024\_70-DE



- autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat, et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

### 13) Informations diverses

Mme le Maire fait part des informations suivantes :

- le secrétariat des services de la Préfecture informe de l'organisation d'un exercice « Feu » et du déclenchement du dispositif FR ALERT ( qui bornent dans le périmètre autour de la Commune de Mercurey) le 30 mai prochain,
- la soirée pour « l'Accueil des nouveaux habitants » est proposée à la date du vendredi 15/11 19h30 à la salle St Hilaire,
- la venue de Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon, lors de la journée verte, organisée le samedi 25 mai
- la réalisation d'un film présentant la Commune par un professionnel « Ulysse Production ».
- S. Guillot informe de la mise en place des panneaux sur le sentier du Nainglet.

Mme le Maire clôt la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance  
Joël DEMULE

Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT